

AVIS PUBLIC

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services

Prenez avis que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un avis de motion sera donné en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services dispensés par l'arrondissement Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2022, au cours de la séance ordinaire du Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent tenue le **23 novembre 2021 à 19h30**.

Fait à Montréal,
Le 15 novembre 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement substitut